

UNION DE PARIS: COMITÉ EXÉCUTIF, CINQUIÈME SESSION
PARIS UNION: EXECUTIVE COMMITTEE, FIFTH SESSION

(Genève, 22-26 septembre 1969)
(Geneva, September 22 to 26, 1969)

PLAN POUR L'ETABLISSEMENT D'UN
"TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS"

Rapport du Directeur des BIRPI

1. Le Comité exécutif est invité à se reporter au document CCIU/VII/3 en ce qui concerne les activités des BIRPI relatives au plan pour l'établissement d'un Traité de coopération en matière de brevets (PCT) depuis sa session de 1968, ainsi qu'au document CCIU/VII/9 en ce qui concerne le programme pour 1970. La question des contributions pour des travaux spéciaux "PCT" en 1970 est traitée dans le document CEP/V/5. La question du maintien de ces contributions au-delà de 1970 est envisagée dans le document CEP/V/11.
2. A la date de rédaction du présent rapport, le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas encore indiqué s'il sera en mesure d'être l'hôte de la conférence diplomatique provisoirement prévue pour le printemps de 1970. Si des indications sont fournies à ce sujet avant la session de septembre 1969 du Comité exécutif, il en sera fait mention dans un supplément au présent rapport.
3. Selon la date de la conférence diplomatique, le "Groupe de travail relatif au financement du PCT" sera convoqué une ou plusieurs fois au cours de l'année 1970. Il est rappelé que les membres de ce Groupe de travail sont les pays suivants: l'Allemagne (République fédérale), les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Union soviétique.

4. Le Comité exécutif est invité à prendre note du présent rapport.